Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik =

Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 47 (1933)

Heft: 2

Rubrik: Miscellanea

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

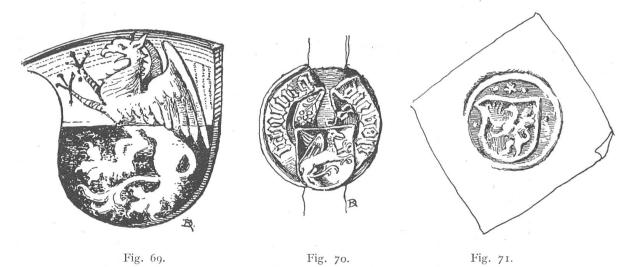
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Miscellanea.

Les armes de Diebold Schilling. La publication de la chronique officielle de Lucerne, de Diebold Schilling, nous donne l'occason de dire quelques mots sur la famille des chroniqueurs dont M. Durrer a établi de façon magistrale les péripéties. Originaires de Bienne, où ils sont bourgeois avant 1353, les Schilling se sont établis à Soleure, à Haguenau, à Constance, à Leipzig et à Lucerne. Une gent remuante, vivant précairement en marge de la bonne bourgeoisie et de la cléricature installée aux bonnes prébendes dont ils faisaient la



chasse avec une assiduité inlassable. Jean et Diebold, frères, sont secrétaires à Lucerne et à Berne, Diebold l'aîné est le chroniqueur officiel bernois, Diebold le jeune, fils de Jean, est l'auteur de la chronique de Lucerne dont nous admirons maintenant la reproduction parfaite. Les armes de la famille, coupé d'argent et de sable, au griffon de l'un à l'autre, se trouvent peintes dans le troisième volume de la chronique bernoise (fig.69) elles figurent aussi sur les sceaux des deux Diebold (fig.70 et 71). Espérons que la belle publication de la chronique poussera les érudits à des études approfondies sur les chroniques suisses, par exemple sur leurs représentations d'armoiries et de drapeaux.

D. L. G.

Armoiries à identifier. Grâce à l'obligeance de M. Claude Jeanneret, à Lausanne, membre de notre Société, nous pouvons signaler à nos lecteurs la trouvaille faite, il y a



Fig. 72.

quelques années d'un document héraldique du seizième siècle. Il s'agit d'une plaque en bronze, en forme de trèfle, ajourée, large de 13 cm. et épaisse d'un cm., dont nous donnons la reproduction réduite (fig. 72). A noter toutefois que ce dessin, que nous devons également à M. Jeanneret, montre la pièce à rebours, l'écu au lion devant être à senestre, et celui aux deux fasces à dextre. La pièce est garnie au milieu d'un trou par lequel elle était fixée probablement contre un fond en bois, car il s'agit d'une applique de nous ne savons quel genre, peut-être d'un cercueil. L'épaisseur de la plaque est trop grande pour que l'on puisse penser à un ornement de harnachement ou à un objet appliqué à quoique ce soit de flexible. Quant aux armes, nous avons perdu bien des heures en essayant de les identifier, peut-être un de nos lecteurs y arrivera-t-il au premier coup d'œil. Ce qu'il nous faut trouver, c'est une alliance, autour de l'an 1500, d'un personnage d'une famille portant deux fasces et dont la femme portait un lion, et il y en a tant! La pièce a été

trouvée dans le canton de Vaud; elle a été sauvée par M. Jeanneret auquel nous adressons tous nos remerciements. $D.\ L.\ G.$

Armoiries des familles du Val Bregaglia. Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs le très intéressant article intitulé: Stemmi di Valle Bregaglia que M. E. R. Picenoni, à Coire, a publié dans l'Almanacco dei Grigioni pour 1931, et dans lequel il donne la description et des reproductions des armoiries des familles suivantes: Baltresca, Bazzigher, Cappelli, Casdelmur, Cortabatti, Fasciati, Gadina, Ganzoni, Giacometti, Gianotti, Giovanoli, Maffei, Maurizio, Meuli, Molinari, Motti, Müller, Pasini, Picenoni, Pool, Prevosti, Redolfi, Ruinelli, Salis, Santi(2), Scartazzini, Soldani, Spargnapane, Stampa, Stoppani, Torriani, Vassali, Vincenti.

Armoiries des Vaudois du Piémont. La secte des Vaudois doit dit-on son nom à Pierre Valdo qui, au XIIIe siècle, en fut un des principaux fondateurs. Les membres de cette secte n'admettaient comme source de foi que les Ecritures Saintes. Dès le moyen-âge ils subirent de nombreuses persécutions. En 1532 ils adhérèrent à la Réforme et le 4e centenaire de ce fait a été célébré solennellement l'an dernier. François Ier dirigea de terribles persécutions contre les Vaudois de Provence. Les Vaudois du Piémont obtinrent en 1591 un édit de tolérance, mais plus tard après la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV obligea le duc de Savoie à poursuivre ses sujets hérétiques. Ils partirent alors en grand nombre et se refugièrent en Suisse et en Allemagne. En 1689 ils purent rentrer à main armée dans leurs vallées sous la conduite du pasteur Arnaud. Ils traversèrent le lac Léman et le lieu où ils s'embarquèrent dans la nuit du 16 au 17 avril, à Promenthoux près Nyon, a été marqué par un monument élevée en 1899. Privés de leurs droits civils et politiques ils ne furent vraiment émancipés que par le roi Charles-Albert en 1848 par «l'Acte d'émancipation »

du 17 février.



Fig. 73.

La direction de l'église des Vallées vaudoises est exercée par un Conseil appelé la Table vaudoise.

M. le Dr D. Rivoir a publié en 1930 dans le « Bulletin de la Société d'histoire vaudoise »1) une intéressante étude intitulée: Causeries sur les armoiries du Peuple vaudois. Ces armoiries doivent se lire: d'azur au chandelier allumé et rayonnant d'or, accompagné de sept étoiles de même, ordonnées en demi-cercle ouvert vers la pointe.

Le premier document où apparaît ce symbole, ou ces armoiries, est un petit livre d'édification: « De la régénération », écrit par le pasteur Guérin à Bobi, et publié à Genève en 1642. Le second document est «l'Histoire générale des Eglises évangéliques des Vallées du Piémont ou vaudoises », écrit par Léger et publié à Leyde en 1669. Nous reproduisons ici la composition qui orne la carte des Vallées vaudoises, gravée par Valère Gros, qui

accompagne cet ouvrage (fig. 73). Ce dessin est resté le modèle, le prototype duquel se sont inspirés les graveurs et peintres des siècles suivants. Citons encore la fameuse médaille du Congrès de La Haye où, à côté des quatre Grandes Puissances de la Ligue d'Augsbourg est figuré, en petites dimensions, un guerrier arborant un étendard aux armes des Vaudois.

C'est en 1699 que l'on voit pour la première fois cet emblème employé par les autorités ecclésiastiques, et les pièces officielles portent dès lors ces armes avec la formule: « donné sous le sceau des Vallées ». Lorsqu'il s'agit de donner des émaux à cet emblème, on hésita longtemps entre le champ de sable et le champ d'azur, mais pour finir ce dernier l'emporta.

En 1885, notre distingué héraldiste genevois Adolphe Gautier, qui fut quelques années plus tard un des fondateurs de la Société suisse d'Héraldique, s'intéressa à ces armoiries. Îl en fixa la forme et la description héraldique et les fit graver sur la couverture d'une traduction qu'il fit des « Termopili Valdesi ».

M. Rivoir donne l'explication symbolique de l'emblème vaudois et montre qu'il a été inspiré par le Chapitre Ier de l'Apocalypse, avec la seule différence que les chandeliers

 $^{^{1})\ \}mathrm{N^{0}}$ 56, de septembre 1930. Torre Pelice, Tipografia Alpina.

au lieu d'être au nombre de sept, sont réduits à un seul. La devise, elle aussi, est scriptuaire

(Jean I, 5).

L'auteur montre que le symbole vaudois n'est pas inspiré, comme on l'a souvent prétendu, des armes des seigneurs de Luzerne qui portaient: d'azur à la lampe d'argent ardente de gueules, puisque ces seigneurs ne les portaient plus dès 1559, ayant reçu de nouvelles armes à cette date.

L'auteur montre aussi que le symbole vaudois n'est pas inspiré non plus des armes de la commune de Luzerne. En terminant, il donne des indications sur la manière dont on doit dessiner ces armoiries. La cocarde vaudoise, dit-il, doit être au couleurs des armes, c'est-à-dire le bleu et le jaune disposés en cercles concentriques ou en secteurs alternés. La bannière doit être bleue et porter le chandelier et les étoiles en or ou jaune sur les deux faces de l'étamine; la hampe doit être bleue, la cravate jaune ou or. Il n'est pas correct de placer, comme on le fait dans les Vallées vaudoises, l'écusson vaudois sur le blanc du drapeau tricolore italien. Il y a beaucoup de Vaudois qui n'ont pas la nationalité italienne (les uns sont Français, les autres Suisses, Urugayens, Argentins ou Américains) et dont le drapeau national ne se prête pas à cette disposition. Il faut donc avoir une bannière entièrement aux armes et aux couleurs des Vaudois du Piémont.

Un Collège héraldique polonais s'est fondé à Varsovie en 1930. Il publie une revue: « Herold, organ Kolegjum Heraldycznego », paraissant 4 fois par an, très bien éditée et illustrée. Le siège de la rédaction est à Varsovie, ulica Dabrowiecka 24.

Bibliographie.

Freiwillige Basler Denkmalpflege. Jahresbericht 1931. Die Jahresberichte der Basler Denkmalpflege berichten u. a. auch über heraldisches, sphragistisches und genealogi-



Fig. 74.

sches Material. Seit ihrem Erscheinen (1916) sind es besonders die Jahrgänge 1917, 1918, 1921, 1926 (II. Hälfte), 1927, 1928, 1929 und 1930, welche in Bild und Text davon Neues bieten.

Der Jahrgang 1931 bringt ausser der gewohnten Mitteilung über die Jahrestätigkeit eine über das lokale Interesse hinausreichende Studie von W. R. Staehelin: Die Portraits des Basler Konzilpräsidenten Ludwig Aleman, Erzbischof von Arles. Diese mit elf zum Teil unveröffentlichten Abbildungen geschmückte Arbeit vergleicht das neu aufgedeckte Bildnis einer Wandmalerei in der St. Peterskirche zu Basel mit bekannten Abbildungen der geschilderten Persönlichkeit aus dem Berliner Wappenbuch)¹, einem Kupferstich von Noblin, einer Wallfahrtsmedaille, einer Grabplatte in Arles und insbesondere einem Portrait, das sich in Avignon befindet.

Die Jahresberichte der Freiwilligen Basler Denkmalpflege sind einzeln erhältlich zum Preise von Fr. 2.— bei Herrn E. R. Seiler-La Roche, Basel, Gellertstrasse 5.

Die Wappenrolle von Zürich und die Wappen aus dem Hause zum Loch, von

Walther Merz und Friedrich Hegi. Orell Füssli-Verlag, in fol., Zürich 1930.

Die hohe Bedeutung der Zürcher Wappenrolle für die Erkenntnis des Wappenwesens, vor allem in der Ostschweiz und Süddeutschland, ist längst bekannt. Eine der ältesten und umfangreichsten Wappensammlungen überhaupt, deren heraldischer Inhalt immer noch nicht ausgeschöpft ist, wurde sie schon vor mehr als 70 Jahren von Runge in Buntdruck veröffentlicht. Diese damals hervorragende Leistung wurde aber je länger je mehr als unzulänglich erkannt, weil man nie sicher war, ob ihre Ergänzungen schadhafter Stellen zutrafen; und weiter, weil die vielen interessanten Untermalungen darin nicht zum Ausdruck kamen. Schon längst hatte man deshalb auf eine bessere Ausgabe gedrängt, zu der die Antiquarische Gesellschaft in Zürich sich endlich entschloss.

Eine Faksimile-Ausgabe auf photographischer Basis war es, was ihr vorschwebte. Sie ist es, die in höchster technischer Vollendung in bunter Farbenpracht nunmehr vorliegt — ein Meisterwerk, das dem Verlag und seiner Offizin zur höchsten Ehre gereicht. Alle Feinheiten des Originals, nicht weniger auch alle seine Schäden, die Korrekturen, die übermalten Stellen, wo das ursprüngliche Bild bald schwach durchschimmert, bald, wo dick aufgetragene Farbe abgeblättert ist, kräftiger durchleuchtet, liegen in absoluter Treue so deutlich vor

¹⁾ Vergl. Schweiz. Archiv für Heraldik, 1916, S. 153.